

Communiqué de presse du 9.03.2023

Echec de la réforme sur les cours de santé sexuelle dans les écoles genevoises

En septembre 2022, contre l'avis des syndicats et du personnel, le DIP a fait passer en force une réforme de l'éducation à la santé et à la santé sexuelle, avec pour argument l'augmentation des heures de cours données aux élèves. Pour rappel, le personnel, les associations et acteurs du réseau spécialisé suisse et genevois (ex: Santé Sexuelle Suisse), ainsi que les syndicats ont alerté sur les risques de détérioration des prestations aux élèves et des conditions de travail du personnel ([voir dossier de presse ici](#)) à travers deux grèves, une pétition et une motion acceptée au Grand Conseil. Le DIP a refusé toute négociation. La réforme a notamment entraîné un démantèlement du métier de formateur-riche consultant-e en éducation et promotion pour la santé sexuelle (FCPES), en supprimant ces postes et en les transformant.

Bilan catastrophique

Le bilan à mi-année est catastrophique. Comme préavisé par les syndicats et le personnel :

- La réforme n'a pas permis une augmentation des cours aux élèves : 62% des prestations prévues n'ont pas pu être données. De nombreux établissements et institutions ne pourront pas être couverts cette année.
- Pour fonctionner, cette réforme nécessite davantage de personnel de terrain. Des postes supplémentaires avaient été promis. Or, il y a aujourd'hui moins de postes d'enseignant-e spécialiste sur le terrain, alors que les couvertures de classes doivent augmenter (16.5 postes en 2021-2022, 14,2 actuellement).
- La planification des interventions s'avère impossible à réaliser car elle ne prend pas en compte les réalités de terrains (connaissance et contacts avec les établissements, proximité avec les enseignant-es et directions d'écoles).
- Les remplacements ne sont pas prévus.
- Le métier a été divisé de façon incohérente entre des chargé-e-s de formations et les enseignant-e-s spécialistes de terrain sans que la collaboration n'ait été pensée ni organisée. Les réalités de terrain ne sont pas prises en compte.
- Le nombre d'heures d'intervention de cours est impossible à réaliser au regard des voltiges (d'écoles) et des autres tâches inscrites dans le cahier des charges.
- L'absence de considération pour les réalités et besoins des écoles est affligeant et les directions peinent à créer des espaces de discussion.

En conclusion, les prestations sont dégradées de manière affligeante. La direction de l'OEJ a dû suspendre les interventions et procéder à un stop technique en janvier. Cette réforme est inadéquate, met à mal les prestations d'un service public fondamental et maltraite le personnel.

Le personnel est déterminé à maintenir la qualité des prestations

En vue de faire fonctionner malgré tout la réforme, le personnel et ses syndicats demandent :

- que le nombre d'heures de cours par enseignant-e-s n'augmente pas afin de leur permettre d'assurer les autres tâches d'expertises nécessaires au terrain (le DIP prévoit une augmentation des interventions pour chaque enseignant-e, ce qui s'avère impossible) ;
- des postes supplémentaires sans délai ;
- une garantie que ces prestations, essentielles, demeurent du ressort du service public et du DIP (risque d'externalisation) ;
- des espaces de négociations avec le personnel afin de pouvoir continuer de répondre adéquatement aux besoins du terrain.

Aucune réforme ne peut se faire sans l'avis du personnel. Nous déplorons cet échec dont seul le DIP est responsable. Les directions de l'OEJ n'ont pu que constater ces éléments d'échecs dans leur dernier bilan.

Vous trouverez la [résolution syndicale du personnel de février 2023 ici](#).